

Aux travailleurs

Le Droit social

12 février 1882

Citoyens,

Il y a environ quatre ans, plusieurs citoyens, indignés de la conduite de la presse lyonnaise, soi-disant républicaine, et décidés à se soustraire à son influence malsaine, prirent l'initiative de fonder à Lyon, par la collectivité, un journal essentiellement indépendant; journal qui, appartenant à tous, ne serait jamais marchandé ni vendu et où la classe travailleuse pourrait discuter jour par jour ses intérêts les plus immédiats et les grandes réformes à accomplir.

La nécessité d'un organe de ce genre, grâce auquel le Prolétariat jetterait son cri de revendication, se faisait sentir chaque jour davantage et s'affirma d'une façon absolue quand il nous fut donné d'assister à la polémique scandaleuse et ordurière des feuilles à cinq centimes.

Ces citoyens se groupèrent, firent appel à leurs amis, élaborèrent des Statuts et un programme, remplirent les formalités exigées par la loi de Juillet 1869 sur les Sociétés et le 18 mars 1878, la première Assemblée générale de leurs co-associés déclarait définitivement constituée une *Société anonyme à personnel et capital variables ayant pour but la publication d'un journal à cinq centimes, socialiste, quotidien*, intitulé *Le Droit Social*.

C'était le début, le premier pas était fait : le principe d'un journal ouvrier, créé avec les deniers du prolétaire et dirigé par lui, était admis, il ne restait qu'à en faire l'application aussi rapidement que possible.

C'est à cela que s'occupèrent les fondateurs et ils commencèrent, pleins de courage et d'espoir, car ils ne doutaient pas que les travailleurs n'apportassent un concours actif et empressé à l'accomplissement de cette grande œuvre : développer l'éducation des masses en servant leurs propres intérêts.

La tâche était plus ardue qu'ils ne l'avaient supposé et ils s'en aperçurent bientôt.

Nous ne rappellerons pas ici leurs nombreuses démarches auprès des chambres syndicales, de la fédération et des différents congrès, ni des conférences qu'ils donnèrent dans les villes qui leur paraissaient susceptibles de fournir quelques adhérents; nous ne parlerons pas davantage des difficultés de tout genre qu'ils eurent à surmonter et qui leur furent suscitées non seulement par leurs ennemis naturels, mais encore par ceux-là même qu'ils considéraient comme leurs amis et comme leurs alliés.

Ils triomphèrent heureusement de tous les obstacles et eurent la satisfaction de voir leurs efforts couronnés de succès, puisque, dans l'assemblée générale du 29 janvier 1882, les actionnaires, qui ont atteint aujourd'hui un nombre assez élevé, décidèrent que le *Droit Social* possédait des capitaux suffisants pour commencer la lutte et que le numéro spécimen paraîtrait le dimanche 12 février.

Une rectification fut cependant faite aux premiers statuts, c'est que le *Droit Social*, journal socialiste et révolutionnaire, serait momentanément hebdomadaire et vendu dix centimes le numéro.

Peu importe ! Les travailleurs possèdent dès à présent une feuille à eux; ils pourront faire entendre leur voix dans le champ si ¹.

Les fondateurs du *Droit Social* avaient conçu un programme. Nous vous avons dit qu'il y a quatre ans. Depuis, grâce au progrès, grâce à cette marche ascendante vers la perfection, les idées se sont modifiées et ce qui était révolutionnaire à l'époque, est considéré aujourd'hui comme trop modéré. Aussi, devons-nous vous avouer que plusieurs points de ce programme nous paraissent devoir être changés.

Malgré cela, en vous présentant l'organe du prolétariat que la confiance de nos amis et collègues nous ont chargés de diriger et d'administrer, nous ne croyons pas à la nécessité de vous en faire un nouveau.

1. Suite illisible et fortement corrompue dans l'original. Note de la bibliothécaire.

Le titre de notre journal vous dit ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Ce que nous sommes ? Des travailleurs comme vous, machines humaines, dont la sueur et le sang font de l'or aux capitalistes.

Ce que nous voulons ? Atteindre cet avenir meilleur, où il n'y aura plus ni oppresseurs ni opprimés, ni exploiters ni exploités ; où les classes entre les citoyens seront détruites ; où enfin les hommes seront ce qu'ils doivent être, tous égaux, tous libres et tous frères.

Nous sommes socialistes-révolutionnaires. Socialistes, parce que le socialisme est l'application de cet avenir meilleur ; Révolutionnaires, parce que la Révolution peut seule nous y conduire.

Les intérêts du prolétariat et de la bourgeoisie, les deux classes qui divisent la société actuelle, sont trop opposés pour que nous puissions obtenir ce qui nous est dû, autrement que par la force. C'est à cette restitution que nous devons nous préparer ; c'est à l'étude des questions sociales et aux moyens de les résoudre que nous devons occuper tous nos instants.

Le *Droit Social* a ce double but : servir de point intermédiaire entre les révolutionnaires, étudier avec vous les réformes à accomplir.

Debout sur la brèche, il tiendra toujours haut et ferme le drapeau de nos revendications ; sentinelle avancée, il vous jettera le « garde à vous ! » en attendant de pouvoir vous crier : « Frères, debout ! l'heure de la Justice a sonné, le moment est venu d'établir à jamais le règne de l'Egalité et de la Liberté !! »



*Bibliothèque
anarchiste*

Le Droit social
Aux travailleurs
12 février 1882

extrait le 2 octobre 2026 de *Archives autonomes*, tiré du *Droit social* du 12 février 1882

bibliotheque-anarchiste.com